

France: Maintenance, banc d'essais électrotechnique, système de stockage d'énergie électrochimique

Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des équipements et systèmes électriques de la Plate-Forme d'Evaluation en Condition Opérationnelle de Systèmes de Stockage d'Energie Electrochimique (PF ECOSSEE) à Toulon

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats de l'Armement

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Défense

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre: Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des équipements et systèmes électriques de la Plate-Forme d'Evaluation en Condition Opérationnelle de Systèmes de Stockage d'Energie Electrochimique (PF ECOSSEE) au profit de DGA à Toulon.

Description: L'objet de l'accord cadre porte sur la maintenance d'une plateforme d'essai de systèmes de stockage d'énergie électrochimique au profit de DGA pour le Site de Toulon-Mourillon. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Il est composite, avec une part forfaitaire, une part à bons de commande conformément aux dispositions de l'article R. 23628 au Code de la Commande Publique (CCP) et une part à marchés subséquents conformément aux articles R. 23621 à R. 23627 du CCP. Les prestations attendues sont pour la part forfaitaire la maintenance préventive et le maintien en condition de sécurité de la plateforme pour une durée de 24 mois; pour la part à bons de commande le diagnostic sur site (panne) et la maintenance corrective associée au diagnostic sur site (dépannage). Autres prestations dans le cadre de marchés subséquents. Les marchés subséquents préciseront certaines prestations ou fournitures ultérieures, dont les caractéristiques et les modalités d'exécution sont non définies dans l'accord-cadre. Le site concerné est le site du de DGA TN au Mourillon. La date limite de remise des candidatures est fixée au **21/09/2026** à 16 heures (Heure de Paris). La date et l'heure limites inscrites à la rubrique §3.1.9 sont au format UTC. Il s'agit d'un Marché de défense ou de sécurité. Le présent projet de marché fait l'objet d'une procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L. 2320-1 3°, L2323-1, R2323-1 et R2323-4 du Code de la Commande publique (CCP). L'accord-cadre est conclu pour une durée de validité de 2 (deux) ans renouvelable 1 an. Le montant minimum de l'accord cadre correspond au montant de la part forfaitaire correspondant à la maintenance préventive annuelle et le maintien en condition de sécurité de la plateforme de deux premières années. Le montant maximum s'élève à 160 000,00 € HT, indiqués à la rubrique 2.1.3 ci-après. Ce montant maximum correspond à une estimation globale pour le projet d'accord-cadre, sans engagement de la part de l'État de l'atteindre. Le montant maximum indiqué en rubriques 2 et 5 ci-après est en euros hors taxe. Le présent avis de marché ne concerne que la PHASE CANDIDATURE. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement aux candidats admis à soumissionner. Il pourra être fait application des dispositions de l'article R 23941 du CCP (clauses de réexamen relative aux conditions de variation des prix, à des évolutions, aux approvisionnements de pièces de rechanges, aux situations de crise).

Identifiant de la procédure: xxx

Identifiant interne: **2026SE0070**

Type de procédure: Marché passé selon une procédure adaptée

La procédure est accélérée: non

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: Les montants mentionnés dans le présent avis de marché sont hors taxes. Les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi. Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 4411 du code pénal pour faux et usage de faux. Les documents prouvant l'absence d'interdiction de soumissionner conformes à l'arrêté du 17 mars 2021 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique (annexe 4 du CCP),

ne sont pas exigés au stade des candidatures mais seront réclamés à l'attributaire pressenti. Leur transmission est effectuée par voie électronique au moment de la phase candidature, le candidat a la possibilité de les mettre sur son compte entreprise PLACE (coffre-fort électronique). Dans ce cas, les documents ainsi déposés pourront être utilisés au stade de l'attribution ou au titre d'autres consultations, en fonction de leur date de validité. Pour information, le candidat pourra, de manière temporelle, accéder à la liste des documents de son entreprise et ainsi mettre à jour ces documents.

2.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 50842000-D (Services de réparation et d'entretien de bancs d'essai et de mesure)

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: DGA TN Site de l'arsenal du Mourillon, Toulon

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA: 160 000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires: **1)** Protection des données à caractère personnel : Les données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation. Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr **2)** La durée du projet de marché indiquée à(aux) la rubrique(s) §3.1.3 est donnée à titre purement indicatif. **3)** Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le Dossier de Consultation des Entreprises sera accessible sur PLACE (www.marchespublics.gouv.fr) uniquement aux candidats qui seront admis à déposer une offre. **4)** La transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique. Les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE) (www.marchespublics.gouv.fr ou <https://armement.defense.gouv.fr>). Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique 8.1. Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marchespublics.gouv.fr) uniquement pour les candidats qui seront admis à déposer une offre en suivant les instructions du document "modalités de transmission des plis" disponible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentationreferentiels> pour les achats/modalités de transmission des plis. En cas de difficultés pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé après la date et l'heure limites mentionnées en rubrique §3.1.9 ne sera pris en considération. **5)** Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif. Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit "IGI" dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit "IM" dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Le projet de marché est sensible conformément aux dispositions de l'IGI et conformément aux dispositions de l'article 4.4.1.1 de l'Instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection

du secret de la défense nationale (arrêté du 9 août 2021). Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (PIV), une zone d'interdiction à la captation de données aériennes (ZICAD), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (appelée IGI dans la suite du texte), de l'Instruction ministérielle 900 relative à la protection de l'information et des données (dit « IM » dans la suite du texte), du code pénal, des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée sont applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des Armées : Le projet de marché faisant l'objet du présent avis de marché prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées à intervenir sur une de ses emprises. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site. 6) Conformément à l'article R2342.7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. 7) Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf. "Modalités de transmission des plis précités en rubrique 2.1.4 4). Tous les membres du groupement devront obligatoirement opter pour la signature électronique.

Base juridique:

Directive 2009/81/CE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux: En plus du motif d'exclusion "Violation des obligations établies en vertu de motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables: Biens administrés par un liquidateur/Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/ Corruption/État de cessation d'activités/Faillite/Fiabilité insuffisante pour exclure les risques pour la sécurité du pays/ Fraude/Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense/ Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité/Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail/Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Participation à une organisation criminelle/Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle/Violation de l'obligation relative au paiement des cotisations de sécurité sociale/Violation de l'obligation relative au paiement des impôts. Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces 17 motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> [ou <https://armement.defense.gouv.fr/achats--darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>] sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement. Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 4411 du code pénal pour faux et usage de faux.

3.1 Lot: LOT-0001

Titre: Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des équipements et systèmes électriques de la Plate-Forme d'Evaluation en Condition Opérationnelle de Systèmes de Stockage d'Energie Electrochimique (PF ECOSSEE) pour le Site de l'arsenal du Mourillon à Toulon.

Description: Cf. rubrique 2.1 "procédure description" ci-avant.

3.1.1 Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): N° 50842000-D (Services de réparation et d'entretien de bancs d'essai et de mesure)

3.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Var (FRH04)

Pays: France

Informations complémentaires:

3.1.3 Durée estimée

Durée: 24 Mois avec une reconduction possible de 12 mois

3.1.4 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 192 000 Euro TTC

3.1.5 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

3.1.6 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Le candidat devra démontrer sa capacité à exécuter les prestations objet du marché, et notamment les compétences suivantes : C1) compétences en électrotechnique pour la mise en œuvre et maintenance de bancs d'essais et de mesures, C2) compétences en informatique industrielle pour le maintien de sécurité de systèmes informatiques ; C3) compétences en automatisme pour la mise en œuvre et maintenance du contrôle/commande de bancs d'essais et de mesures . À ce titre, le candidat fournira tout élément pertinent, et notamment : Une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués ou des principaux travaux exécutés au cours des (3) trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, en lien avec l'objet du présent marché. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les (3) trois dernières années. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec l'objet du marché. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les prestations qui seront sous-traitées. Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Situation propre DC1 DC2 : Les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> ou <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis> (pour chaque candidat ou membre d'un groupement) renseignés par une personne habilitée à engager la société. Le numéro unique d'identification (SIREN), permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 234314 du CCP. Pour les candidats non français, tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants : a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société. Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Demande de contrôle de la personne morale :

Votre société ayant fait l'objet d'habilitation, transmettre :

- La copie de l'attestation d'habilitation en vigueur émise par DGA/SSDI (cf. annexe 22 de l'IGI). Dans le cas où l'autorité d'habilitation n'est pas identique à celle ayant délivré la précédente habilitation, la copie de l'attestation d'avis de sécurité (cf. annexe 21 de l'IGI) produite par cette autre autorité d'habilitation mentionnant la fin de validité dudit avis délivré par le service enquêteur compétent. À défaut, si l'entreprise ne possède pas ce dernier document, une attestation sur papier libre signée par une personne apte à engager la société rappelant les références complètes de la dernière décision d'habilitation de l'entreprise (référence de la décision, date de début et de fin de l'habilitation, niveau de classification) ;
- Une attestation de non changement de la personne morale depuis la dernière décision d'habilitation ou un justificatif prouvant que les démarches de mise à jour de l'habilitation ont été entreprises auprès de DGA/SSDI ou d'une autre autorité d'habilitation (modèle disponible sur <https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation>).

ou

- Les éléments d'actualisation du dossier d'habilitation de la personne morale, si un changement est intervenu.

Ou pour une société non habilitée, transmettre :

- Un extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de moins de trois mois ;
- Les fiches de contrôle primaire du représentant légal de la société disponible via https://armement.defense.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/CPR_2.0_0.pdf ;
- La notice de sécurité personne morale contrat sensible (cf. partie 1 de l'annexe 20 de l'IGI 1300) disponible via <https://armement.defense.gouv.fr/securite-et-habilitation/habilitation-des-personnes-morales-et-physiques/procedures-dhabilitation-7>

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: En cas de sous-traitance : Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous traité", au sens de l'article L 2193 2 du CCP, ce dernier doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chaque sous-traitant, leur nom, la nature des prestations qui seront sous-traitées, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux

articles L 23411 à L 23413 du CCP signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur [https://armement.defense.gouv.fr/achats-d'armement/ documentation-et-referentiels-pour-les-achats/sous-traitance](https://armement.defense.gouv.fr/achats-d'armement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/sous-traitance), complété des éléments précités demandés. Le(s) document(s) fournis doivent être signé(s) par le candidat et son(s) sous-traitant(s). Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats notamment en termes de capacités techniques, financières définies ci-après.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Informations diverses: Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants ou sous-traitants ou (le cas échéant) sous-contractants ne présentant pas le caractère de sous-traitant) pour justifier de ses capacités techniques et/ou financières, il doit préciser la nature des prestations qui leurs seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié et doit être signée du cotraitant/ sous-traitant. Il est rappelé que la fourniture de tous éléments listés ci avant est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Il est rappelé que l'ensemble des documents demandés doivent être fournis en français. Les documents remis dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Signature des documents : La signature est imposée au stade des offres finales. Les documents nécessitant une signature devront obligatoirement être signés électroniquement par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société. En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf. "Modalités de transmission des plis précité en rubrique 2.1.4). Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique.

3.1.7 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères: Les critères de sélection des offres seront précisés dans le règlement de consultation (RC) du dossier de consultation des entreprises (DCE) qui sera transmis aux candidats admis à soumissionner.

3.1.8 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Canal de communication ad hoc:

Nom: PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat)

URL: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

3.1.9 Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Indication obligatoire de la sous-traitance: La part du marché que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: www.marchespublics.gouv.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français Variantes:

Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: **21/09/2026**, 14:00 +2 :00

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois : 1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; 2° en qualité de membres de plusieurs groupements. La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. En effet, la disponibilité des équipements et systèmes objet de la présente procédure est indispensable pour la tenue d'essais opérationnels, ce qui impose que le mandataire supplée son cotraitant pour ne pas compromettre la tenue. La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase candidature. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats. De plus, les dispositions des articles R2142-23 et R2342-14 du CCP s'appliquent.

Facturation électronique: Requise

Arrangement financier: Montage financier : le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L 2391 1 à L 2392 10, R 2391 1 à R 2391 7, R 2391 12 à R 2391 28, R 2393 24 à R 2393 40 du CCP. Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L 2392 10, R 2392 10 à R 2392 12 et D 2392 11 du CCP. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire Le comptable assignataire chargé des paiements est : L'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III 11, rue du Rempart 93 196 Noisy Le Grand CEDEX. Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Le contractant doit indiquer tout changement de sous-traitant(s) au cours de l'exécution du marché.

3.1.10 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: sans objet